



HABITAT ● DÉVELOPPEMENT DURABLE

## MaPrimeRénov' : la nouvelle prime pour la rénovation énergétique

Besoin de financer des travaux pour améliorer le confort de votre logement ?  
Connaissez-vous MaPrimeRénov' ? En octobre 2020, cette aide de l'État a été renforcée dans le cadre du Plan de relance.

Publié le : 12 novembre 2020

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2020, MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité ». Dans le cadre du [Plan de relance de l'économie](#) ➔, le dispositif a été renforcé le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

MaPrimeRénov' est désormais accessible à tous les propriétaires et à toutes les copropriétés. Plusieurs bonifications sont également mises en place :

- ▶ un bonus sortie de passoire (lorsque les travaux permettent de sortir le logement de l'état de passoire thermique - étiquette énergie F ou G)
- ▶ un bonus bâtiment basse consommation (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)
- ▶ un forfait rénovation globale (pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs afin

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

#### Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

17-06-2021 05:07

<https://www.rt78.fr/actualites/maprimerenov-la-nouvelle-prime-pour-la-renovation-energetique>

d'encourager les bouquets de travaux)

- ▶ un forfait assistance à maîtrise d'ouvrage (pour les ménages souhaitant se faire accompagner dans la réalisation de leurs travaux)

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Jusqu'à présent réservée aux propriétaires occupants aux revenus modestes, MaPrimeRénov' est ouverte à **l'ensemble des propriétaires depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020**, et ce quels que soient vos revenus, que vous occupiez votre logement ou que vous le mettiez en location.

MaPrimeRénov' est **aussi accessible aux copropriétés** pour les travaux dans les parties communes.

## POUR QUELS MONTANTS ET QUELS TRAVAUX ?

MaPrimeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent avoir été effectués par des **entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement)** .

Le montant de la prime est forfaitaire. Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain écologique permis par les travaux.

Les plafonds de ressources ont été catégorisés en 4 profils/couleurs selon les différents niveaux de revenus (des ménages les plus modestes aux ménages les plus aisés) :

- ▶ MaPrimeRénov'Bleu
- ▶ MaPrimeRénov'Jaune
- ▶ MaPrimeRénov'Violet
- ▶ MaPrimeRénov'Rose

Un 5<sup>e</sup> profil MaPrimeRénov'Copropriété a été établi pour fixer les barèmes de MaPrimeRénov' lorsque les travaux sont réalisés par les copropriétés.

Pour chaque profil, correspond un montant de prime en fonction de la nature des travaux engagés.

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

### Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

17-06-2021 05:07

<https://www.rt78.fr/actualites/maprimerenov-la-nouvelle-prime-pour-la-renovation-energetique>

Un simulateur *Simul'Aid'€s* vous permet de savoir à quel profil vous appartenez et à quel niveau d'aide vous avez droit. Cette simulation nécessitera de décrire votre projet de travaux et votre situation personnelle.

>> [Accédez au simulateur \*Simul'Aid'€s\*](#) ↗

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a également élaboré un guide dans lequel vous retrouverez les nouveaux barèmes de MaPrimeRénov'.

>> [Consultez le guide \*MaPrimeRenov'\* \(octobre 2020\)](#) ↗

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Les travaux ayant fait l'objet de devis et commencés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 sont éligibles aux nouvelles modalités de l'aide, les dossiers de demande d'aide MaPrimeRénov' pouvant être déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur le site [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr) ↗. Mais attention, dans ce cas, il est nécessaire de bien vérifier l'éligibilité des travaux prévus et le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre selon votre profil.

## L'AIDE EST-ELLE CUMULABLE ?

MaPrimeRénov' est cumulable avec d'autres aides à la rénovation énergétique comme [les Certificats d'économie d'énergie](#) ↗ (CEE), ou encore les aides des collectivités locales ou celles d'Action logement. Par ailleurs, vos travaux bénéficient d'un taux réduit de [TVA à 5,5 %](#) ↗.

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

### Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

17-06-2021 05:07

<https://www.rt78.fr/actualites/maprimerenov-la-nouvelle-prime-pour-la-renovation-energetique>